

Foire aux questions relative à la fermeture temporaire du Centre Lajeunesse

- **Quel est le montant de mon remboursement pour la session d'hiver 2020 ?**
L'équipe du Centre Lajeunesse vous contactera sous peu par téléphone et vous aurez la possibilité de connaître le montant qui vous concerne.
- **Quel est le montant de mon remboursement pour la session de printemps 2020 ?**
Nous vous avons envoyé un courriel à ce sujet. Si vous n'avez pas reçu de courriel vous pouvez nous écrire à info@centrelajeunesse.org

- **Comment faire pour vérifier que le remboursement a été correctement effectué ?**
Si vous avez fait votre paiement en ligne, nous pourrions vous rembourser automatiquement sur votre carte de crédit. Un courriel de confirmation sera envoyé au moment du remboursement. Si toutefois vous avez fait le paiement sur place, que ce soit par chèque, comptant ou par carte, nous devons procéder au remboursement à la réouverture du Centre Lajeunesse. Il nous est impossible en télétravail de produire des chèques pour les remboursements. C'est pourquoi, nous devons attendre la réouverture de nos locaux afin de procéder à votre remboursement.

Vous n'avez aucune vérification à faire pour le moment. Que vous ayez ou non un compte en ligne avec notre plateforme d'inscription, nous tenons un registre de chaque personne inscrite. Ainsi, si vous avez répondu à notre courriel en répondant via le lien fourni, nous ferons les modifications nécessaires. De plus, nous effectuerons des appels de suivi prochainement pour nous assurer que tout le monde puisse choisir la façon qui lui convient pour le traitement du montant en souffrance.

- **Où se trouve le lien pour faire le choix de crédit/remboursement/don ?**
Nous vous avons envoyé un courriel à ce sujet, si vous ne le retrouvez pas, vous pouvez y accéder ici :
Session d'hiver 2020 : <https://forms.gle/62d3pXGyro5uj47GA>

Session de printemps 2020 : <https://forms.gle/SU63AiA7nE2earQa6>

- **Comment puis-je obtenir mon relevé 24 pour les impôts ?**
Si vous avez un compte en ligne vous pouvez accéder à votre Relevé 24 directement dans votre compte Sport-Plus. Si vous n'avez pas de compte Sport Plus en ligne ou si vous avez oublié votre nom d'utilisateur/mot de passe vous pouvez nous contacter à info@centrelajeunesse.org pour remédier au problème.

Pour consulter votre dossier en ligne cliquez sur le lien suivant :
<https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC/?Vid=319&ArrId=418>

Une fois connecté, cliquez sur Mon dossier (en haut à droite). Dans la section Reçus d'impôts vous pouvez accéder à votre relevé 24.

- **Quand ferez-vous les transactions ?**

Les transactions seront faites au fur et à mesure que les gens nous auront envoyé leur réponse via le lien web. Il ne devrait pas y avoir de délai déraisonnable pour la transaction en question, sauf pour les personnes qui doivent être remboursées par chèque. Dans ce cas, il faudra attendre la réouverture du Centre Lajeunesse pour des raisons logistiques.

- **Quand aura lieu l'AGA ?**

L'assemblée générale annuelle, initialement prévue le 21 avril 2020 sera reportée à une date ultérieure qui vous sera communiquée prochainement, nous permettant d'organiser sa tenue en ligne. Les instructions de connexions seront aussi envoyées aux membres désirant participer à cette rencontre.

- **Est-ce que la session de Printemps 2020 est maintenue ?**

Nous évaluons actuellement la possibilité d'offrir une session réduite. Ceci dit, puisque les choses évoluent rapidement, nous préférons reporter la décision pour nous permettre de consulter les instances concernées. Dans l'éventualité d'une décision d'annulation ou de session réduite, nous vous informerons des procédures à suivre.

Mise à jour 17 avril 2020 : Nous vous avons envoyé un courriel à ce sujet

- **Est-ce que le camp de jour est maintenu ?**

Pour l'instant, nous continuons la planification du camp de jour comme à l'habitude dans le but d'être fin prêts pour sa tenue si possible. Puisque les choses évoluent rapidement, nous préférons reporter cette décision pour nous permettre de consulter les instances concernées. Dans l'éventualité d'une décision d'annulation nous vous informerons des procédures à suivre.

- **Est-ce que le Centre Lajeunesse est fermé pour toujours ?**

Le Centre Lajeunesse a déménagé ses bureaux au 7355, rue Christophe Colomb au cours de la semaine du 23 mars 2020. Le bâtiment du 7378, rue Lajeunesse est donc fermé de façon permanente car les propriétaires, la CSDM, débuteront des travaux sous peu pour refaire une école à cet endroit.

Les organismes qui étaient logés à cette adresse ont tous été relocalisés. Vous trouverez un document détaillant chacune de ces nouvelles adresses dans la section nouvelles de notre site web.

La direction du Centre Lajeunesse et du Patro le Prevost, ainsi que leurs conseils d'administration respectifs ont réagi en décidant de fusionner pour faire de cette nouvelle situation une occasion de faire rayonner le loisir dans le quartier.

Ainsi, d'avril 2020 à août 2020, les deux organismes cohabiteront dans les locaux du 7355, rue Christophe-Colomb et fusionneront à l'automne 2020. Nos activités, ainsi que celles du Patro le Prevost sont maintenues (séparément) jusqu'à la fusion des deux organismes.